

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Robert POMAREDE, **Conseiller Municipal**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

03 – 09 octobre 2023

3. Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 fixant le régime des indemnités de fonction versées aux élus locaux,

Vu la délibération n° 18 du conseil municipal du 23 juillet 2020 relative aux indemnités de fonction des élus,

Vu l'arrêté du Maire n° AM-Adm n°2023-265 du 28 juin 2023 rapportant la délégation de fonction du cinquième adjoint,

Vu la délibération n° 1 du conseil municipal du 6 juillet 2023 portant non maintien dans ses fonctions du cinquième adjoint suite au retrait de ses délégations,

Vu la délibération n° 1 du conseil municipal dans sa séance du 9 octobre 2023 portant détermination dans l'ordre du tableau du nouvel adjoint,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal du 9 octobre 2023 portant élection du huitième adjoint,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau récapitulatif des indemnités annexé à la délibération du 23 juillet 2020 et ainsi faisant partie intégrante de la délibération,

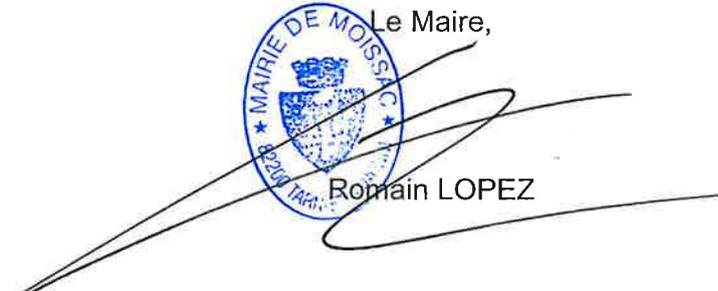
Considérant que le mode de calcul de 2020 demeure valable.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 24 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

APPROUVE les indemnités individuelles conformément aux taux figurant dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

DIT que les autres dispositions de la délibération n°18 du conseil municipal du 23 juillet 2020 demeurent inchangées.

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Claudine MATALE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :